



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Douzième session

Marrakech, 7-18 novembre 2016

Point 16 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session :

**Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**Projet de rapport de la douzième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties
au Protocole de Kyoto**

Rapporteur : Georg **Boersting** (Norvège)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 7 novembre 2016 à Bab Ighli, à Marrakech (Maroc), par M. Salaheddine Mezouar, Président de la douzième session de la CMP¹.

¹ La douzième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP) et à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA font l'objet de rapports distincts. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Marrakech sont évoquées dans le rapport de la COP. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les trois rapports.



II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 7 novembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2016/1), établi en accord avec le Président de la onzième session de la CMP, après consultation du Bureau de la CMP.

3. Sur proposition du Président de la douzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Questions relatives au Conseil du Fonds pour l'adaptation³ :
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
 - b) Troisième examen du Fonds pour l'adaptation ;
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.

² Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

³ Les annotations se rapportant au point 2 f) de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP) relatif à l'organisation des travaux comprennent le mandat énoncé au paragraphe 9 de la décision 1/CMP.11, dans lequel la COP a été invitée, à sa vingt-deuxième session, à demander au Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires concernant la question mentionnée au paragraphe 8 de ladite décision.

9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I⁴ :
 - a) Communications nationales ;
 - b) Rapport final de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement, pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto ;
 - c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
11. Questions relatives aux :
 - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto ;
 - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
12. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
13. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2015 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017.
14. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
15. Questions diverses.
16. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire⁵. Il a indiqué que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et

⁴ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

⁵ FCCC/KP/CMP/2016/1.

technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) élaboreraient des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la CMP pour examen. Il a également noté qu'il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires.

5. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 11 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 9 a) Communications nationales

Point 9 b) Rapport final de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement, pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

Point 9 c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

Point 10 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 11b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 13 a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2015

Point 13 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

6. La CMP a été informée que le SBSTA et le SBI examineraient chacun des aspects différents des points subsidiaires 11 a) et 11 b) de l'ordre du jour.

(À compléter)

III. Points 2 d) à 15 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Conclusion des travaux de la session

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

7. À sa X^e séance, le xx novembre, la CMP a examiné le projet de rapport de sa douzième session⁶ et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

⁶ FCCC/KP/CMP/2016/L.1.

B. Clôture de la session

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)
